

Je fais remarquer respectueusement que lorsqu'on respecte d'une façon aussi claire le Règlement de la Chambre, on n'atteint en rien les privilèges des députés, même si dans le passé cette pratique n'a pas été suivie d'une façon régulière. C'est curieux, chaque fois qu'on déroge un tant soit peu, ici à la Chambre, à des pratiques établies, tout le monde est survolté et cela fait presque scandale, lorsque malgré tout les règles sont quand même respectées. Il y a une foule de façons dont la Chambre peut se comporter tout en étant dans les limites permises par le Règlement. Et il semble que certains soient tellement attachés à la tradition qu'il faudrait toujours réagir absolument, mais absolument de la même façon, face au Règlement de la Chambre.

Madame le Président, cette mentalité, je ne la partage pas. Cette mentalité je n'y souscris pour aucune considération, et lorsque les règlements nous permettent suffisamment d'élasticité, ça demande une certaine largeur d'esprit, je suis d'accord avec le député de Nepean-Carleton, lorsque les règlements nous permettent d'agir d'une façon régulière, même si ce n'est pas absolument conforme à certaines actions passées, si c'est dans les limites des règlements prescrits et qu'on respecte l'esprit parlementaire, je dis qu'il n'y a pas lieu de faire un drame, qu'il n'y a pas lieu d'éterniser indûment les débats et de soulever des questions de privilège qui en soi n'en sont pas.

Or, en conclusion, madame le Président, pour disposer de cette question, je vous suggère respectueusement qu'il ne s'agit que d'une application intégrale des paragraphes (1) et (11) de l'article 60 en regard des commentaires clairs et précis de Beauchesne aux pages 176 et 177 de la cinquième édition.

Mme le Président: J'aimerais signaler que les interventions de tous les députés me sont certes utiles pour statuer sur la question de privilège qui a été soulevée par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker). J'entendrai certainement les deux députés qui ont déjà demandé la parole, mais je leur demanderai de s'en tenir à de nouveaux arguments comme à tous les autres orateurs qui pourraient prendre la parole après eux.

[Traduction]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais vous exprimer mes meilleurs vœux en ce jour mémorable où vous prendrez une décision qui marquera nettement l'orientation de notre législature. Je vous souhaite beaucoup de succès car la question que vous aurez à régler est extrêmement importante.

En termes très simples, nous nous posons aujourd'hui la question de savoir si la déclaration d'hier soir équivaut oui ou non à un budget. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré aujourd'hui que, de toute évidence, son discours d'hier soir n'était pas un exposé budgétaire. S'il en est ainsi, la chose devrait paraître très claire à tous les députés ainsi qu'aux observateurs de l'extérieur; or, manifestement, ce n'est pas du tout le cas. Le gouvernement l'appelle mini-budget ou déclaration économique, il lui colle une foule d'étiquettes différentes, ce qui sans aucun doute signifie qu'il n'est pas lui-même certain de la vraie nature de cette déclaration.

● (1500)

Mais je voudrais soulever certains points, en particulier une question dont nous n'avons pas encore traité. En prétendant qu'il a fait sa déclaration dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour nous permettre d'y

réfléchir, le ministre des Finances tente en fait d'orienter le cours du débat, alors que les députés veulent profiter de cette période libre qui leur est accordée pour aborder les questions qui les ont incités à venir à la Chambre. Son intervention prive donc les députés de l'exercice de leur liberté de parole. Il oblige ainsi les critiques financiers et tous ceux qui s'intéressent à la question financière à écourter ce qu'ils ont à dire sur le discours du trône afin de traiter d'une autre question présentée au Parlement. Il serait en effet irresponsable de la part des députés de l'opposition de ne pas commenter une telle déclaration.

Compte tenu de cela, si nous acceptons l'explication avancée par le ministre des Finances, la présentation d'une motion telle que celle qu'il a déposée hier soir pourrait en effet dénaturer complètement la tradition du débat sur l'Adresse qui donne aux députés toute latitude pour soulever des questions touchant leur circonscription ou leur région. Si je réussissais à obtenir la parole pendant ce débat, je me sentirais pratiquement obligé de signaler à l'attention du Parlement le genre d'attitudes absurdes observées dernièrement et qui provoquent une profonde désaffection dans la région du pays dont je viens. Je ne pourrais ressentir une tentative de dénaturer ce débat que comme une violation de mon droit de m'exprimer librement sur un sujet de mon choix.

J'aimerais passer à une autre question qui me paraît se rattacher étroitement à ce qui s'est passé hier soir. Lorsque Votre Honneur examinera la motion, je lui demanderais de considérer l'importance traditionnellement attachée au caractère confidentiel du budget. Cette tradition de secret est ancienne et bien établie.

En Grande-Bretagne, des ministres des Finances ont démissionné à cause de fuites, prouvées ou non, de renseignements budgétaires. On se rappellera qu'il y a cinq ou six ans, la Chambre s'est penchée sur les déclarations du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Pendant une grande partie de ce mois de juillet caniculaire, des députés des deux côtés de la Chambre avaient siégé pour savoir s'il y avait eu fuite, compte tenu des renseignements dont le député de Kenora-Rainy River aurait pu disposer ou des déclarations qu'il avait pu faire. Pour la plus grande joie du Parlement et, j'en suis sûr, le plus grand soulagement du député, le Parlement avait conclu qu'il n'y avait pas de preuves justifiant la thèse de la fuite. J'essaie de faire comprendre, madame le Président, l'importance du concept qui existe depuis 700 ans de tradition parlementaire, le concept voulant que rien ne soit plus important que le caractère confidentiel du budget jusqu'au soir de sa présentation.

Hier soir, il y a eu des séances d'information à huis clos et on a remis à certaines personnes le texte de la déclaration qui portait sur des modifications de la loi de l'impôt sur le revenu et de la loi sur les douanes, ainsi que sur de nouveaux impôts qui entraînent en vigueur à minuit. Signalons à la Chambre qu'il est du domaine du possible qu'il y ait eu des indiscretions, des fuites. Ce qui permet de poser la question très intéressante que voici: Un député ou un ministre peut-il se soustraire à ses obligations tout simplement en disant de ce qui s'est produit hier soir qu'il s'agissait d'«autre chose qu'un budget»? A mon avis, la Chambre a là de quoi s'inquiéter sérieusement. S'il suffit à un ministre, pour échapper à ses obligations lors de la présentation d'un budget, de désigner celui-ci sous un autre nom, alors la situation est vraiment très grave.